

Conférence du Vme arrondissement : 27 novembre 1907

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

avant d'avoir établi expérimentalement ce qu'est pour l'enfant un nombre. Les autres devoirs de la pédagogie expérimentale sont, par exemple, d'étudier le problème de la fatigue, les récréations, l'enseignement de l'après-midi, etc., les questions et d'autres encore, l'Institut se propose de les scruter à fond ; souhaitons-lui plein succès.
(*Leipziger Lehrerzeitung.*)

CONFÉRENCE DU V^{ME} ARRONDISSEMENT

27 novembre 1907.

Le protocole de la dernière conférence ne soulève pas d'observation.

Les maîtres qui n'auraient pas fait la quête en faveur de l'orphelinat Marini sont priés d'y procéder au plus tôt et d'en envoyer le montant à M. l'Inspecteur.

De nombreuses mutations ont eu lieu dans les rangs du corps enseignant du V^{me} arrondissement. On regrette vivement les bons amis qui, par décision de l'autorité supérieure, ont été joints à l'arrondissement veveysan. Les jeunes maîtres qui tout à l'heure échangeaient les premières impressions de la nouvelle carrière sont visiblement touchés des aimables paroles que leur adresse M. Currat. « Votre vie, dit-il, est vraiment une mission sublime, un noble apostolat. Pour s'acquitter de cette tâche, il faut les qualités et les forces requises. J'espère que ces jeunes maîtres renforceront l'énergie du corps enseignant gruyérien, dans lequel ils trouveront l'affection qui dirige et qui console. Je fais des vœux pour que les populations apprécient vos efforts et en soient reconnaissantes. Si, malheureusement, vous rencontrez l'ingratitude, soyez courageux dans l'épreuve, fermes dans la tribulation. »

Un progrès sensible a été constaté dans les derniers examens de gymnastique par M. Sterroz, examinateur. L'amélioration est générale. Tant mieux.

Les examens des recrutables de 1908 donnent une moyenne de 8,91. Cette note sera bonifiée par les étudiants qui n'ont pas subi cette épreuve. M. le Président donne l'ordre de mérite des communes ainsi que la liste des jeunes gens qui réclament une surveillance spéciale.

L'art. 76 du Règlement général, concernant les déplacements, doit être connu des élèves du cours de perfectionnement. Toute pénalité provenant de la violation de cet article est fixée par l'ancien maître qui la transcrit dans la feuille de route accompagnant le livret du délinquant, mais elle est inscrite dans le plus prochain rapport hebdomadaire par le nouveau maître et le montant peut être perçu par la Préfecture en même temps que les absences.

Les pages 12 et 13 du registre-journal donnent lieu à des malentendus.

1^o La première colonne contient les notes de l'émancipation primaire. On les trouve dans le livret scolaire.

2^o La deuxième colonne est destinée aux notes données pour le cours

de perfectionnement de l'hiver précédent. On les prend à la page 14 du livret scolaire.

3° Dans la troisième colonne, figurent les notes de l'examen préalable ; donc, pour les recrutables de l'année, seulement.

4° Les notes de la quatrième colonne ne sont inscrites que lors du recrutement, Règlement général, art. 213-214. Il y a grand avantage à tenir très régulièrement ce registre pour l'établissement exact du rapport annuel.

A la page 1, destinée au cours préparatoire, il faut transcrire les noms des recrutables. Il y a encore des négligences dans la tenue des livrets scolaires, dans l'envoi des rapports. On nuit à la discipline, on occasionne des pertes de temps en ne disposant pas en temps voulu le matériel indispensable à chaque leçon, tel que règles, plumes, cartes géographiques.

Le *guide aux recrues* est obligatoire. La section inférieure étudie à fond la IV^{me} série de calcul en laissant de côté les exercices abstraits sans intérêt. Les V^{me} et VI^{me} séries seront étudiées dans la section supérieure. Il faut que les différentes espèces de problèmes soient vues pendant le cours d'hiver afin de rendre cette étude complète et récapitulative.

Le maître doit exiger des cahiers bien tenus, une écriture soignée, des devoirs propres. Tout travail corrigé est à relire par l'élève fautif, sinon la correction du maître passera inaperçue, sera oubliée et restera sans effet notable. Ce procédé est efficace et améliore simultanément le style et l'orthographe.

Il existe une grave lacune dans le programme des cours de perfectionnement : la comptabilité ne reçoit pas tous les soins qu'elle mérite. Les jeunes gens qui se présentent aux examens d'apprentis sont généralement faibles dans cette partie. Pourtant la comptabilité est *nécessaire* à l'artisan, à l'ouvrier, au paysan. Chacun a des comptes à rédiger. Contentons-nous d'abord d'exercices simples, comme des notes complètes et acquittées du boulanger, du menuisier, des fournisseurs de matériaux, de l'ouvrier agricole, etc. Suivront les comptes de caisse, fort utiles aussi. Mettons-nous à la portée du milieu où nous nous trouvons.

Bien restreint est le vocabulaire des jeunes gens qui, en majeure partie, parlent patois. Afin de l'enrichir, il faut noter au tableau noir les mots nouveaux trouvés dans les lectures, en répéter la signification à la fin de la leçon et dans les leçons suivantes. Généralement, la lecture n'est pas exigée assez intelligible.

Ce n'est pas un procédé condamnable de reproduire plus ou moins exactement une lecture préalablement expliquée et comprise. L'élève s'assimile le contenu du chapitre et retient les expressions. Ce travail n'est nullement machinal.

Tout élève qui aura plus de trois absences illégitimes dans le courant de l'hiver sera astreint à refaire les heures après le cours.

Il y a lieu de se méfier de certains cas de maladie des élèves mal disposés qui cherchent à esquiver les leçons. Les déclarations de maladie ne sont pas toujours sincères. Une petite enquête serait parfois utile.

Le corps enseignant mérite des remerciements pour le zèle déployé dans la préparation des derniers examens fédéraux qui nous ont donné une moyenne de 6,35 et le 2^{me} rang dans les arrondissements cantonaux.

(A suivre.)

A LA MÉMOIRE DE M. LE PROFESSEUR HORNER

Joseph Yerly, son instituteur à Essert

(1805-1862)

1805-1862 ! Ces dates évoquent un passé déjà ancien pour nous, et le vieux régent, dont nous essayons d'esquisser la biographie, à l'aide de quelques renseignements glanés çà et là, personnifie une époque intéressante de notre histoire scolaire fribourgeoise.

Au sortir de l'école primaire, Raphaël Horner reçut de M. Frossard, rév. curé de Treyvaux, les premières leçons de latin, et en automne 1854, nous le trouvons à Mézières, avec d'autres jeunes étudiants, chez M. Chammartin dont le presbytère fut une pépinière d'aspirants au sacerdoce. L'un de ses fidèles condisciples nous a rapporté que le jeune Horner revoyait volontiers ses cahiers d'école primaire et qu'il *parlait souvent et avec vénération de M. Yerly, son instituteur à Essert*¹.

Ce passage de la biographie de M. Horner, parue dans le *Bulletin pédagogique*, a été la cause initiale et inspiratrice de notre modeste étude.

Joseph Yerly a été le dernier instituteur de M. le professeur Raphaël Horner à la mémoire de qui nous dédions ce travail, écrit non à une date quelconque, mais à une date choisie et voulue. 1907 aurait été pour M. Horner l'occasion d'une agréable fête : il y a 50 ans, en effet, que le jeune Raphaël Horner, après avoir passé quelque temps à Dôle, chez les Jésuites, entra comme étudiant en IV^{me} littéraire au Collège Saint-Michel ; et, vingt-cinq ans plus tard, en 1882, M. l'abbé Horner était appelé aux fonctions de Recteur de ce même établissement d'instruction.

Ces quelques points suffisent pour reconstituer la genèse de ce travail telle qu'elle s'est présentée dans notre esprit.

* * *

Si Sainte-Beuve a pu écrire que, pour bien connaître un homme, il faut d'abord « étudier la vie de ses ancêtres », nous pensons que, pour bien connaître un pédagogue, il convient d'étendre nos

¹ *Bulletin pédagogique*, 1904, p. 146.